

Règlement du Concours « Les Plumes Francophones »

Veillez lire le présent règlement avant de vous inscrire au concours « Les Plumes Francophones» (le « Concours »). Pour participer au Concours, vous devez répondre aux conditions d'admissibilité et à toutes les exigences ci-dessous et accepter l'ensemble du règlement ci-dessous (le « Règlement »).

Le Concours est organisé par Amazon Media EU S.à.r.l. (ci-dessous collectivement désignées, avec leurs sociétés affiliées : « Amazon », « nous », « notre » ou « nos »).

COMMENT S'INSCRIRE

La période d'inscription au Concours débute à partir de 0h00 (heure française) le 1er mai 2017 et se termine le 31 août 2017 à 23h59 (heure française) (la « **Période d'Inscription** »).

Pour participer vous devez :

- avoir un compte Kindle Direct Publishing (« **KDP** »).
Par conséquent, vous devez avoir accepté les Conditions générales de KDP disponibles sur <https://kdp.amazon.com/terms-and-conditions> (vous pouvez sélectionner la langue de votre région dans le coin supérieur droit de la page).
- vous rendre sur la page d'inscription disponible à partir de www.amazon.fr/lesplumesfrancophones ou la page d'accueil de KDP sur <https://kdp.amazon.com>.
- Suivre les instructions pour télécharger et publier sur votre livre (le « **Manuscrit** ») sur KDP et ajoutez **concourstkdp2017** dans le champ « mots-clés de recherche ».
- Soumettre votre Manuscrit pendant la Période d'Inscription.
Le serveur et l'horloge d'Amazon (ou de ses partenaires) sont réputés indiquer l'heure officielle pour toutes les phases du Concours, et la preuve de la soumission du Manuscrit par le participant ne constitue pas une preuve de réception par Amazon.
- Respecter l'ensemble des conditions d'admissibilité ci-dessous.

Limite d'une inscription par personne et compte KDP. Dans le cas où un participant soumet plus d'un Manuscrit, seul le premier reçu par Amazon sera réputé soumis au Concours.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Le Manuscrit doit respecter les exigences suivantes :

1. Le contenu du Manuscrit doit se conformer à la politique de contrôle des contenus et aux lignes directrices qui se trouvent ici (https://www.amazon.fr/gp/help/customer/display.html/ref=help_search_1-2?ie=UTF8&nodeId=201995150&qid=1490191960&sr=1-2) et aux règles relatives au contenu de KDP, disponibles sur cette page : https://kdp.amazon.com/help?language=fr_FR&topicId=A2TOZWOSV7IR1U. Amazon se réserve le droit, à tout moment et à sa seule et entière discrétion, d'exclure tout Manuscrit contenant des propos à caractère obscène, offensant, pornographique ou sexuellement explicite, ou diffamatoires, dénigrants, illicites, ou tout autre contenu ou thème inapproprié.
2. Le Manuscrit doit contenir au minimum 10 000 mots et au minimum 48 pages en format imprimé.
3. Le Manuscrit doit être mis en ligne en format numérique et en format papier.

4. Le Manuscrit ne doit ni faire ni avoir fait l'objet d'un contrat d'édition ou d'une option auprès d'un éditeur et ne doit pas avoir été déjà publié sur KDP ou avoir été publié via un autre biais ou site internet.
5. Le Manuscrit doit être écrit en langue française, et vous devez sélectionner « Français » comme langue dans le coin supérieur droit de la page d'accueil de KDP.
6. La version numérique du Manuscrit doit être inscrite à KDP Select. Cela signifie notamment qu'elle doit être uniquement disponible à la vente sur les boutiques Amazon Kindle pendant la période de participation et qu'elle doit répondre à l'ensemble des conditions du programme KDP Select, disponibles ici : <https://kdp.amazon.com/terms-and-conditions>.
7. Le prix de la version numérique du Manuscrit établi par le participant doit être d'au moins 2.99 € (ou si le Manuscrit est soumis dans une devise autre que l'euro : les prix catalogue minimum indiqués dans les conditions tarifaires disponibles ici : <https://kdp.amazon.com/help/topic/A301WJ6XCJ8KW0>) et ne pas dépasser 9,99€ (ou si le Manuscrit est soumis dans une devise autre que l'euro : les prix catalogue maximum indiqués dans les conditions tarifaires). Les versions numériques des Manuscrits pourront toutefois être incluses dans des « Promotions Gratuites » pendant la durée du Concours, conformément aux conditions du programme KDP Select.
8. Le Manuscrit doit être mis à disposition sur l'ensemble des territoires où Amazon Kindle est présent, en sélectionnant « Droits internationaux - tous les territoires » lors de l'inscription de votre livre.
9. Les œuvres des catégories « érotique » ou « illustré » ne sont pas éligibles au Concours.

Le participant doit respecter les exigences suivantes :

1. La participation à ce Concours est ouverte à toute personne physique majeure (à la date de participation au Concours), à l'exception des collaborateurs et du personnel d'Amazon et de ses sociétés affiliées et des membres de leur famille.
2. Le participant certifie qu'il/elle est le seul/la seule auteur(e) légitime du Manuscrit.
3. Le participant doit détenir tout droit, titre et intérêt sur le contenu du Manuscrit et les éléments qui y sont attachés, y compris tout brevet, droit d'auteur, marque déposée, marque de service, dessins et modèles, secret commercial ou autre droit de propriété intellectuelle ou droit privatif.
4. Le participant doit être habilité et vouloir conclure un contrat d'édition exclusive avec Amazon Publishing relatif à la traduction en langue anglaise du Manuscrit.
5. Le participant ne doit pas résider dans un des pays suivant : Cuba, Iran, Corée du Nord, Soudan, Soudan Sud, Syrie ou Région de Crimée.
6. Le participant doit avoir reçu le consentement écrit de toute personne (ou d'un parent ou du tuteur légal si cette personne est mineure) qui apparaît ou est identifiable dans le Manuscrit soumis, et que cette personne a autorisé le participant à exploiter le Manuscrit conformément aux conditions du présent Règlement. Amazon peut à tout moment demander la communication écrite de cette autorisation et exclure tout Manuscrit pour lequel cette autorisation ne peut pas être fournie.

Amazon peut à tout moment exclure un Manuscrit et/ou un participant pour lequel Amazon juge, à sa seule discrétion, qu'il/elle ne se conforme pas à toutes les exigences décrites dans le présent Règlement ou aux déclarations mentionnées ci-dessus. Les participants acceptent d'indemniser et de dégager Amazon de toute responsabilité concernant toute action ou plainte déposée par une personne dont l'autorisation n'aurait pas été obtenue.

LES PRIX

Cette année, deux prix (ci-après, les « Prix ») pourront être gagnés par les participants dans le cadre du Concours « Les Plumes Francophones » :

- La « Plume des Lecteurs » sera attribuée au Manuscrit sollicité par les lecteurs. Cette attribution sera déterminée sur la base de critères qualitatifs (notamment, note moyenne et contenus des commentaires clients) et quantitatifs (notamment, la popularité du titre) tels que déterminés par Amazon.
- La « Plume du Jury » sera attribuée à un participant n'ayant pas remporté la Plume des Lecteurs, dont le Manuscrit aura été sélectionné par un jury. Le jury sera composé de toute personne qu'Amazon estimera qualifiée (ex. : écrivains, journalistes, etc.).

Les lauréats seront informés par téléphone ou par e-mail à partir du 25 Septembre 2017. Les lauréats auront deux (2) jours à compter de la date à laquelle ils auront été prévenus pour répondre à Amazon et confirmer leur accord pour recevoir un Prix. Si un lauréat est disqualifié, inéligible, ne peut pas être joint, ne confirme pas son accord pour recevoir un Prix dans ce délai de deux (2) jours, ou si Amazon n'est pas en mesure de lui remettre le Prix pour toute raison, ce lauréat sera déclaré forfait et le Prix sera remis à un autre participant qui aura soumis un Manuscrit classé immédiatement après, tel que déterminé par Amazon et/ou le jury à leur seule discrétion.

Les lauréats seront conviés à une cérémonie de remise des prix devant avoir lieu en octobre 2017. Le lieu et les horaires de la cérémonie seront communiqués lors de l'annonce du résultat.

Les Prix seront composés des dotations suivantes (les « Dotations ») :

Le gagnant de la Plume des Lecteurs bénéficiera :

- De 3.000,00 Euros (ou équivalent dans une autre devise selon le pays de résidence du gagnant).
- D'un dispositif marketing d'une valeur équivalente à 20.000,00 Euros HT destiné à la diffusion de son Manuscrit auprès des clients d'Amazon dans le monde (détails du dispositif déterminés par Amazon à sa seule discrétion).
- De la possibilité de faire traduire son Manuscrit en langue anglaise dans les conditions prévues dans un contrat d'édition exclusif à signer avec Amazon Publishing.
- De l'opportunité de produire son Manuscrit en livre audio par Audible, dans les conditions prévues dans un contrat à signer avec Audible GmbH.
- D'une liseuse Kindle Oasis avec offres spéciales, Wi-Fi + 3G gratuit, d'une valeur de 289,99 Euros TTC.
- De 30 exemplaires de son Manuscrit imprimé.

Le gagnant de la Plume du Jury bénéficiera :

- D'un dispositif marketing d'une valeur équivalente à 20.000,00 Euros HT destiné à la promotion de son Manuscrit auprès des clients d'Amazon dans le monde (détails du dispositif déterminés par Amazon à sa seule discrétion).
- De l'opportunité de produire son Manuscrit en livre audio par Audible, dans les conditions prévues dans un contrat à signer avec Audible GmbH.
- D'une invitation à une soirée « rencontre littéraire » à Paris en partenariat avec l'Alliance Française et TV5 Monde en présence du parrain du Concours, Yasmina Khadra.

- D'un soutien promotionnel sur TV5 Monde (détails du soutien promotionnel déterminés par TV5 Monde à sa seule discrétion).
- D'une liseuse Kindle Oasis avec offres spéciales, Wi-Fi + 3G gratuit, d'une valeur de 289,99 EUR TTC.
- De 30 exemplaires de son Manuscrit imprimé.

La valeur des Dotations est déterminée au moment de la rédaction du présent Règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Les Dotations sont strictement personnelles et ne sont pas cessibles, à l'exception des exemplaires imprimés du Manuscrit qui pourront être cédés par les lauréats conformément à la loi applicable. Elles ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une contrepartie de quelque nature que ce soit en tout ou partie, d'échange ou de reprise pour quelque raison que ce soit. Amazon se réserve le droit de substituer une Dotation (ou une partie de celle-ci) par un élément de valeur comparable ou supérieure, à sa seule discrétion. Toutes les Dotations seront attribuées "TEL QUEL" et SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, expresse ou implicite (y compris, sans limitation, toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier). Les gagnants seront responsables pour toutes taxes et tous les coûts ou dépenses liés aux Dotations reçues, y compris, les impôts et toute autre dépense qui pourraient raisonnablement incomber aux gagnants recevant ou utilisant le(s) Dotations, même si cela n'est spécifiquement indiqué. Amazon pourra demander aux gagnants la communication de toute information fiscale liée aux Dotations. Les Dotations incluent toutes les taxes qu'Amazon doit retenir ainsi que toutes taxes applicables, telles que déterminées par Amazon à sa seule discrétion au moment de la remise des Dotations. Si des taxes s'appliquent aux Dotations, il est de la responsabilité du gagnant de les payer aux autorités compétentes. Les paiements aux gagnants sont soumis à l'exigence expresse que les gagnants fournissent à Amazon toute la documentation requise par Amazon afin de lui permettre de se conformer à toute exigence applicable. Les gagnants doivent s'assurer que toute documentation fiscale envoyée à Amazon est conforme à toute loi applicable et/ou toute exigence fiscale applicable. Si un gagnant ne fournit pas la documentation ou fournit une documentation incomplète, le prix pourra être annulé et Amazon pourra, à sa seule discrétion, sélectionner un autre gagnant.

Les décisions d'Amazon sont finales. Les participants n'ayant pas remporté un Prix ne seront pas informés. Le nom des lauréats sera précisé sur la page du Concours : www.amazon.fr/plumesfrancophones.

CONCESSION DE DROITS

Les participants au Concours concèdent à Amazon, du seul fait de la soumission de leur Manuscrit pour participer au Concours, le droit d'utiliser, sans contrepartie financière, des parties du Manuscrit à toutes fins utiles dans le cadre du présent Concours, ainsi que le droit de modifier le formatage et/ou l'affichage du Manuscrit et de créer tout effet à l'égard du Manuscrit, sans compensation financière ou accord préalable.

A la seule discrétion d'Amazon, les Manuscrits (titre et extraits) et les noms des participants pourront être affichés sur un site internet appartenant et/ou exploités par Amazon ou par l'une de ses sociétés affiliées (« site d'Amazon »), sur les pages dont Amazon est titulaire sur les réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter ou Instagram, et sur tout autre site internet, par lesquels les produits ou services disponibles sur ou via le site d'Amazon sont décrits, groupés, offerts, commercialisés ou annoncés. La décision d'Amazon de mentionner un Manuscrit ou un participant sur un site d'Amazon ne signifie pas que le Manuscrit en question ait été sélectionné comme étant le gagnant.

Les lauréats du Concours concèdent en outre à Amazon, du seul fait de la soumission de leur Manuscrit pour participer au Concours:

a) le droit exclusif de mettre à disposition, sur les sites internet tenus ou exploités par Amazon ou ses sociétés affiliées et les applications et matériels distribués par Amazon, le Manuscrit en format papier et en format numérique, en streaming, par téléchargement ou tout autre moyen de diffusion, dans le monde entier jusqu'au 31 septembre 2018. Les lauréats acceptant donc ainsi de ne pas mettre à disposition leur Manuscrit sur aucun autre site ni chez aucun revendeur de livres pendant cette période d'exclusivité et de conserver l'inscription de la version numérique du Manuscrit sur KDP Select pendant toute cette période ;

b) le droit exclusif de mettre à disposition, sur les sites internet tenus ou exploités par Amazon ou ses sociétés affiliées et les applications et matériels distribués par Amazon, la première édition audio Audible en français du Manuscrit, en format numérique, en streaming, par téléchargement ou tout autre moyen de diffusion, et ce dans le monde entier, pendant une durée de 5 ans.

DONNEES PERSONNELLES – UTILISATION DES DONNEES BIOGRAPHIQUES

En participant à ce Concours, les participants autorisent le transfert de données personnelles pour les besoins de l'administration du Concours, pour sa promotion et pour tout autre besoin en accord avec notre objectif ou les objectifs du Concours. Les participants acceptent la collecte, l'utilisation et la divulgation de leurs informations personnelles à cet objet. Amazon collecte des informations personnelles tout d'abord afin de valider votre participation et de vous contacter si nécessaire, mais également pour vous contacter potentiellement à des fins commerciales. Tout traitement des informations personnelles communiquées dans le cadre du Concours est effectué conformément au présent Règlement et à la [Politique de protection des informations personnelles](#) d'Amazon.fr (<http://www.amazon.fr/privacy>). Si vous ne souhaitez pas être contacté à des fins commerciales, vous aurez la possibilité de vous désinscrire pour toute future communication et vous pouvez mettre à jour ou changer vos préférences dans votre compte Amazon. Amazon pourra partager vos informations personnelles avec des tiers, tels que les membres du jury et les personnes qui pourraient aider Amazon dans l'administration du Concours.

Les participants autorisent Amazon à utiliser leur nom, photo ou tout autre image, données biographiques, que ce soit par écrit, par audio, par vidéo ou sur tout autre support, à toutes fins, dans le monde entier, sans compensation ni contrepartie supplémentaire autre que l'attribution du Prix du Concours pour les lauréats.

DISPOSITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Dans les limites imposées par la loi, Amazon se réserve le droit, à tout moment, de modifier le présent Règlement ou d'annuler le Concours, ou de modifier, résilier ou suspendre celui-ci si des virus ou des vers informatiques, des bogues, des interventions humaines non autorisées ou toute autre cause étrangère à la volonté d'Amazon vient corrompre ou nuire à l'administration, à la sécurité, à l'impartialité ou au bon déroulement du Concours ou de la soumission des Manuscrits. Amazon décline toute responsabilité concernant toute erreur humaine ou autre qui puisse survenir dans le traitement des Manuscrits ; toute erreur, omission, interruption, suppression, défaut, retard de fonctionnement ou de transmission, vol ou

destruction, accès non autorisé, perte ou modification des Manuscrits ; ou tout problème technique, de réseau, de téléphone, d'ordinateur, de matériel ou de logiciel, tout dysfonctionnements ou la transmission inexacte, ou l'incapacité à obtenir des informations sur le Manuscrit en raison de problèmes techniques ou d'encombrement du réseau internet ou dysfonctionnement de tout site internet. Amazon décline toute responsabilité concernant des dommages causés à l'ordinateur de tout participant ou tout autre ordinateur, qui résulteraient du téléchargement de tout matériel dans le cadre du Concours.

FORCE MAJEURE

Amazon ne saurait être tenue responsable si, par suite d'un événement de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Concours devait être écourté, suspendu, annulé, reporté ou modifié (notamment en cas de modification concernant la dotation). Ces changements feront toutefois l'objet, dans la mesure du possible, d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

DISQUALIFICATION

Amazon se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'écarter du Concours toute personne cherchant à altérer le processus d'inscription ou de sélection des gagnants (notamment en cas de triche ou de fraude), troublant le déroulement du Concours (y compris en tenant d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne) ou qui n'a pas respecté le présent Règlement et de déchoir le participant de son éventuel droit à obtenir une quelconque dotation. Aucune réclamation afférente au Concours ne pourra être reçue passé un délai de trente (30) jours à compter de la clôture du Jeu.

LOI APPLICABLE – LITIGE

Le Règlement est exclusivement régi par la loi française. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, devra être transmise à Amazon dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la clôture du Jeu. Elle sera tranchée souverainement par Amazon dans le respect de la législation française. À défaut d'un accord à l'amiable entre les parties ou après l'expiration du délai ci-dessus mentionné, tout différend relatif à l'application, l'exécution ou l'interprétation du présent règlement sera soumis aux tribunaux de Paris. Si vous résidez au Québec, tout litige concernant la conduite ou l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux aux fins d'obtention d'une décision. Tout différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement dans le but d'aider les parties à parvenir à un règlement. Advenant un tel différend, qu'il ait été soumis à la Régie ou non, le participant n'est pas autorisé, sous quelques circonstances que ce soit, à obtenir (et il renonce par la présente à tous droits à cet égard) des dommages-intérêts punitifs, des dommages accessoires ou indirects, y compris des honoraires d'avocats raisonnables, autres que les dépenses réellement engagées par le participant (c.-à-d. les coûts associés à la participation au présent Concours), et le participant renonce par ailleurs à voir les dommages multipliés ou majorés.

ORGANISATEUR DU CONCOURS

Amazon Media EU S.à r.l., 5 Rue Plaetis, L-2338 Luxembourg.

FOURNISSEURS DES PRIX

Amazon Media EU S.à.r.l at Amazon EU S.à r.l., 5 Rue Plaetis, L-2338 Luxembourg, ainsi que TV5 Monde, 131, avenue de Wagram, 75805 Paris cedex 17, France, tel que décrit à l'Article « Les Prix ».

DEMANDES - DEPOT DU REGLEMENT

Le présent règlement est accessible gratuitement sur le Site à l'URL suivante : www.amazon.fr/lesplumesfrancophones pendant toute la durée du Concours.

Le Règlement du présent Concours a été déposé en l'étude SELARL SOULARD de FOURNOUX MICHEL, Huissiers de justice, 2 rue Amiral Roussin, BP 52604, 21027 Dijon.